



UN TOIT POUR TOUS
Immeuble le Stratège
17B avenue Salvador Allende
38130 Echirolles
Tel : 04 76 09 26 56
www.untoitpourtous.org

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

UN TOIT POUR TOUS

12 juin 2025

**Présents, représentés, absents :
Feuilles d'émargement en annexes**

L'assemblée générale ordinaire a été convoquée à 17 heures à l'Office du Tourisme de Grenoble, par courriel adressé à tous les adhérents ayant réglé la cotisation correspondant à l'année civile 2024 et aux nouveaux adhérents de 2025. Ont aussi été invités, l'ensemble des salariés d'Un Toit Pour Tous et de ses structures opérationnelles, Madame la Commissaire aux comptes et autres partenaires.

Le dossier transmis aux adhérents contient : ordre du jour, rapport d'activité, rapport moral, rapport de gestion, projets de résolution. Une assemblée générale extraordinaire a été convoquée avec le même ordre du jour à 17h15 en cas de non-quorum constaté à la première.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 17 heures par la présidente en exercice Michelle Daran. Le décompte des présents et représentés à 17h15 étant inférieur à la moitié des adhérents, la présidente clôt l'Assemblée Générale ordinaire et ouvre l'Assemblée Générale extraordinaire.

- **63 adhérents présents ou représentés sur 133**
- **17 invités non adhérents**

1. Rapport moral

Le rapport moral est présenté par la présidente, Michelle Daran.

2. Rapport d'activité

Le rapport d'activité est présenté par le Directeur Général et différents membres du Conseil d'Administration.

Résolution 1 :

Rapport d'activité et rapport moral

L'Assemblée Générale de l'association Un Toit Pour Tous réunie le 12 juin 2025 approuve les rapports d'activité et rapport moral 2024 tels qu'ils lui ont été présentés.

La résolution 1 est adoptée à l'unanimité par l'assemblée générale du 12 juin 2025.

2. Débat d'orientation sur le projet associatif 2026-2030.

Le Directeur général et la présidente présentent la proposition de méthodologie et de calendrier qui permettra d'élaborer collectivement le prochain projet associatif, pour une validation par l'assemblée générale 2026.

Un total de 4 thèmes regroupant 7 sous-thèmes sont présentés à l'assemblée. Pour chaque sous-thème, un binôme salarié/bénévole de référents animera au cours de l'année à venir la réflexion sur les enjeux identifiés. Les adhérents seront invités par voie de questionnaire à signaler leur souhait de s'impliquer sur un sous-thème.

La concertation se poursuivra le 16 octobre 2025 à l'occasion de la journée des adhérents et des salariés et d'une demi-journée en janvier 2026.

Les thèmes et sous-thèmes sont brièvement présentés à l'assemblée générale par les référents :

THEME 1 : réalisation de logements très sociaux

1.1. Production de logements par la coopérative : comment consolider l'augmentation de la production ?

➤ Référents : Paul COSTE et Léa BESONHE

1.2. Production via le parc privé : comment sécuriser le modèle économique de notre gestion du parc privé social, en cohérence avec les besoins des ménages sur le territoire ?

➤ Référents : Pascale GIRAUD et Bernard DURU.

THEME 2 : Soutenir les initiatives nouvelles et les plus exclus

2.2. Accompagnement social : quelles priorités et orientations ?

➤ Référentes : Michelle DARAN et Annie BACHELIER

2.3. Quelles orientations se fixer dans le soutien aux expérimentations et initiatives ?

➤ Référents : Marc BARTOLI et Véronique MANGIN.

THEME 3 : LA PRODUCTION DE CONNAISSANCE ET L'INTERPELLATION

3.1. L'interpellation/sensibilisation pour mobiliser les parties prenantes sur la question du mal logement : quelles priorités se fixer ?

➤ Référents : Jean-François LAPIERE et Arthur LHUISSIER

3.2. Quelles orientations pour l'Observatoire de l'hébergement et du logement ?

➤ Référents : René BALLAIN et Marie GUILLAUMIN

THEME 4 : NOTRE POSITIONNEMENT ET NOS RESSOURCES

4.1. Comment poursuivre et renforcer la mobilisation de forces vives pour faire avancer les priorités ?

- Référentes : Françoise MAHEU et Stéphanie ROUANET

Résolution 6 :

Projet associatif 2026-2030

L'assemblée Générale de l'association Un Toit Pour tous réunie le 12 juin 2025 valide la méthodologie, les thématiques et le calendrier proposés pour la construction du projet associatif 2026-2030. Le projet associatif finalisé sera validé par l'assemblée générale 2026.

La résolution 6 est adoptée à l'unanimité par l'assemblée générale du 12 juin 2025

3. Rapport de gestion

Le trésorier présente le rapport de gestion de l'association ainsi que les chiffres combinés des 4 structures constituantes de l'UES.

Résolution 2 :

Approbation des comptes 2024

L'Assemblée Générale de l'association Un Toit Pour Tous réunie le 12 juin 2025, après lecture du rapport général du commissaire aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils ont été arrêtés par son Conseil d'Administration au cours de sa réunion du 19 mai 2025, faisant apparaître un résultat net de 105 617 euros.

La résolution 2 est adoptée à l'unanimité par l'assemblée générale du 12 juin 2025.

Résolution 3 :

Affectation du résultat 2024

Compte tenu de l'apport de 6 mécènes à hauteur de 71 000 €, destinés par convention à l'augmentation du capital de la coopérative Un toit pour tous – Développement, il est proposé à l'assemblée générale d'affecter 71 000 € à la réserve UTPT-D au bilan, et d'affecter le solde du résultat de l'exercice 2024, soit 34 617 €, au compte de report à nouveau.

La résolution 3 est adoptée à l'unanimité par l'assemblée générale du 12 juin 2025.

4. Présentation du rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Résolution 4 :

Approbation des conventions réglementées

L'Assemblée Générale de l'association Un Toit Pour Tous réunie le 12 juin 2025, après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux conventions réglementées

conclues avec des sociétés ayant avec Un Toit Pour Tous des administrateurs communs, approuve lesdites conventions.

La résolution 4 est adoptée à l'unanimité par l'assemblée générale du 12 juin 2025.

5. Quitus au CA et au Bureau

Résolution 5 :

Quitus au CA et au Bureau

L'Assemblée Générale de l'association Un Toit Pour Tous réunie le 12 juin 2025 donne quitus au Conseil d'Administration et au Bureau pour leur gestion de l'exercice 2024.

La résolution 5 est adoptée à l'unanimité par l'assemblée générale du 12 juin 2025.

Résolution 7 :

Projet d'extension des locaux de l'association

Le Directeur général présente l'avant-projet définitif d'extension et de réaménagement validé par le Conseil d'Administration du 19 mai 2025.

Le projet représente un budget prévisionnel de dépenses de 554 K€ réparti en :

- 89 K€ d'acquisition et 409 K€ TTC de travaux et honoraires liés qui seront menés par la SCI Le Stratège.
- 55 K€ TTC de mobiliers et équipements qui seront pris en charge par l'association Un Toit Pour Tous.

Le plan de financement proposés pour 500 K€ de dépenses prévisionnelle portées par la SCI le Stratège est le suivant :

- **132,1 K€ en fonds propre**

Par une augmentation du capital de la SCI de :

- 116,9 K€ par UTPT pour porter son total de participation à 440 K€ (88 %)
- 7,6 K€ par Territoires pour porter son total de participation à 30 K€ (6 %)
- 7,6 K€ par OHL pour porter son total de participation à 30 K€ (6%)

- **368 K€ d'emprunt**

Une première offre pour un tel emprunt nous a été faite sur 15 ans à 3.7% par le crédit coopératif.

L'assemblée générale d'Un Toit Pour Tous valide l'augmentation proposée des parts détenues par l'association dans la SCI le Stratège. Cette participation actuellement de 323,1K€ sera portée à 440K€ (soit 88% du capital de la SCI) par un apport complémentaire de 116,9K€ prélevé sur le report à nouveau de l'association.

La résolution 7 est adoptée à l'unanimité par l'assemblée générale du 12 juin 2025.

Résolution 8

Renouvellement du conseil d'administration

L'article 10 des statuts de l'association stipule que "L'association est administrée par un CA composé de 20 à 35 membres dont 10 à 20 appartiennent au collège des associations. Ses membres sont élus pour une durée de 3 ans et rééligibles.

Les membres du Conseil d'Administration en fonction suite à la dernière Assemblée Générale du 13 juin 2024 sont :

Collège des personnes morales : CLCV-38 (représenté par Mahfoud Yamouni), CSF (représenté par Annie Giroud), Diaconat Protestant (représenté par Francie Megevand), Le groupement des possibles (représenté par Marc Veillet), Le fournil (représenté par Hervé Prévert), UNAFAM (en attente de nomination d'un nouveau représentant), Point D'Eau (représenté par Benjamin Loire), Le Habert – Hébergement Saint Paul (représenté par Yves Doin), OHL (représenté par René Ballain), Association Territoires AIVS (représenté par Marc Bartoli), **soit 10 sièges**.

Collège des personnes physiques : Philippe Bernadat, Jean-Luc Chicco, Paul Coste, Michelle Daran, Michel Delafosse, Bernard Duru, Jean-François Lapiere, Denis Laquaz, Cécile Legendre, Francie Megevand, Benoît Mollaret, Elisabeth Paccard, Philippe Tournier, Jean-Claude Vial, Sylvie Zapata-Brel, **soit 15 sièges**.

8 membres arrivent en fin de mandat et sont candidats pour un renouvellement :

Collège des personnes morale : CLCV (représenté par Mahfoud Yamouni), CSF (représenté par Annie Giroud), Le Fournil (représenté par Hervé Prévert), Association Territoires AIVS (représenté par Marc Bartoli), **soit 4 sièges**.

Collège des personnes physiques : Jean-Luc Chicco, Jean-François Lapiere, Cécile Legendre, Benoît Mollaret, Elisabeth Paccard, **soit 5 sièges**.

Résolution 8-1 : **Renouvellement des mandats des personnes physiques**
L'Assemblée Générale de l'association Un Toit Pour Tous réunie le 12 juin 2025 approuve le renouvellement des mandats des personnes physiques.

Résolution 8-2 : **Renouvellement des mandats des personnes morales**
L'Assemblée Générale de l'association Un Toit Pour Tous réunie le 12 juin 2025 approuve le renouvellement des mandats des personnes morales.

Les résolutions 8-1 et 8-2 sont adoptées à l'unanimité par l'assemblée générale du 12 juin 2025.

Le Conseil d'Administration, à compter du 12 juin 2025 et jusqu'à la prochaine assemblée générale, est donc composé comme suit :

- DARAN Michelle, présidente
- COSTE Paul, trésorier
- BALLAIN René, administrateur
- BARTOLI Marc, administrateur,
- BERNADAT Philippe, administrateur
- CHICCO Jean-Luc, administrateur
- DELAFOSSE Michel, administrateur
- DURU Bernard, administrateur

- LAPIERE Jean-François, administrateur
- LAQUAZ Denis, administrateur
- LEGENDRE Cécile, administratrice
- MEGEVAND Francie, administratrice
- MOLLARET Benoit, administrateur
- PACCARD Elisabeth, administratrice
- TOURNIER Philippe, administrateur
- VIAL Jean-Claude, administrateur
- ZAPATA-BREL Sylvie, administratrice
- GIROUD Annie, administratrice
- YAMOUNI Mahfoud, administrateur
- VEILLET Marc, administrateur
- PREVERT Hervé, administrateur
- DOIN Yves, administrateur
- LOIRE Benjamin, administrateur

Résolution 9

Montant de l'adhésion

Montant des cotisations pour les personnes physiques :

- *Imposable : 30 €*
- *Non imposable : 5 €*
- *Moins de 25 ans : 1 €*

Montant des cotisations pour les associations :

- *Budget supérieur à 50 K€ : 50 €*
- *Budget inférieur à 50 K€ : 10 €*

L'assemblée générale de l'association Un Toit Pour Tous réunie le 12 juin 2025 reconduit le montant des adhésions pour l'année 2025.

La résolution 9 est adoptée à l'unanimité par l'assemblée générale du 12 juin 2025.

Résolution 10

Délégation de pouvoirs – formalités

L'assemblée générale de l'association Un Toit Pour Tous réunie le 12 juin 2025 donne tout pouvoir à la Présidente, au Directeur Général et à l'assistante de direction pour procéder à toutes formalités nécessaires en lien avec la présente assemblée.

La résolution 10 est adoptée à l'unanimité par l'assemblée générale du 12 juin 2025.

La présidente
Michelle Daran

